



RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D006624I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET : 30. SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2020

Délibération n° 2021/006624

SPL Territoire 25- Rapport des élus administrateurs - Année 2020

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 1	21/10/2021	Favorable unanime

Résumé :

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

Le présent rapport porte sur l'année 2020 de la SPL Territoire 25.

La SPL Territoire 25 a pour principal objet de gérer des opérations d'aménagement portées par les collectivités actionnaires (souvent dans le cadre d'une concession), et de réaliser des études. Elle peut aussi intervenir dans des programmes de réhabilitation et ou de construction de biens immobiliers et d'ouvrages publics.

La Ville de Besançon détient 24,86 % du capital de Territoire 25. MM.BODIN et LAROPPE ont été désignés pour représenter la Ville dans les instances de la SPL.

I. Activité

Territoire 25 prend progressivement sa place en tant qu'outil d'aménagement du territoire, et s'est vu confier des projets d'envergure par ses collectivités actionnaires : les concessions des Vaïtes (Besançon), des Marnières (GBM), du Pôle Viotte (Besançon), des Hexagones (Montbéliard), la reconversion du site PSA Sochaux, le réseau de chaleur urbain de Novillars.

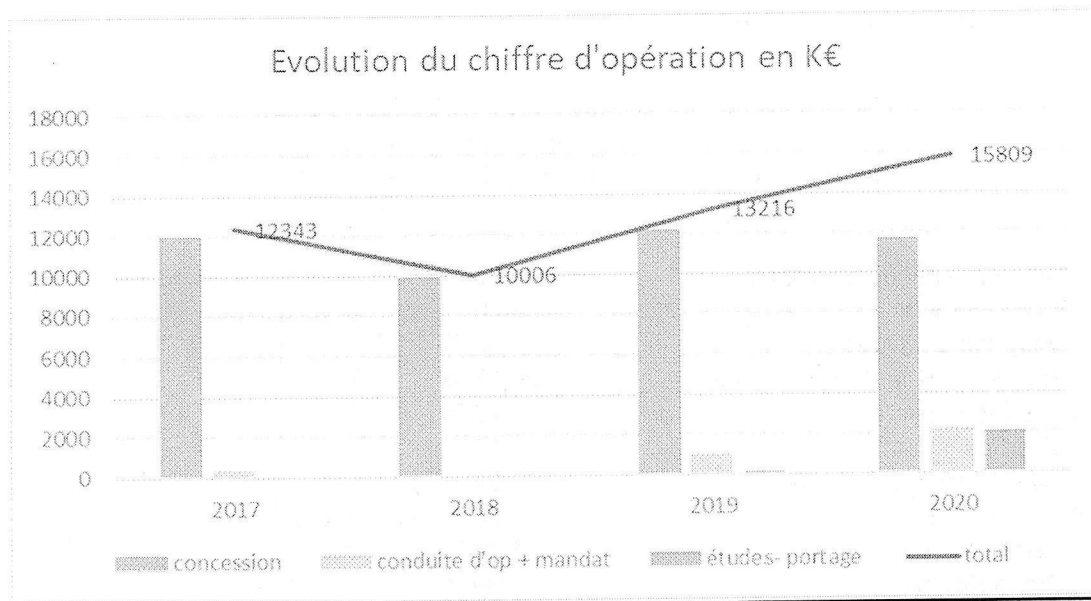
Au total, Territoire 25 intervient sur 9 opérations de concessions d'aménagement.

Par ailleurs, Territoire 25 réalise des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, par exemple sur Pontarlier et pour accompagner la restructuration de collèges pour le Département du Doubs.

Enfin, la SPL a réalisé des missions d'études (ex : reconfiguration du centre commercial ile de France à Besançon, Campus la Bouloie...).

Pour mémoire, s'agissant d'une Société Publique Locale, Territoire 25 travaille exclusivement pour le compte de ses actionnaires (principe du « in house »).

L'activité opérationnelle se mesure par l'évolution des dépenses d'investissement sur opération. L'évolution du chiffre d'opérations est la suivante :



Le chiffre d'opération est en croissance de + 19,6% entre 2019 et 2020, notamment du fait de la hausse de la part des mandats de constructions. La part des concessions d'aménagement représente 73 % du chiffre d'opération. Elle représentait 92 % en 2019, ce qui traduit un début de diversification dans les activités de la SPL.

Même si le volume du chiffre d'opération est en hausse, l'année 2020 a été impactée par les conséquences de la crise sanitaire avec un arrêt d'activité pendant le confinement stricte au 3^{ème} trimestre 2020.

II. Fiche d'identité

A/ Ressources humaines

Les effectifs de la SPL Territoire 25 sont étroitement liés à ceux de Sedia et du Groupe GIE Novéa au sein duquel sont mutualisés la majorité des salariés.

La SPL propose des contrats de travail partagés avec Sedia à certains salariés en charge des opérations (5,6 ETP en 2020), ou a recours à des salariés de Sedia et du GIE Novéa pour répondre aux missions non récurrentes.

Il convient d'ajouter 3,81 ETP pour les fonctions supports et une quote-part de direction générale.

Au total, cela représente 11,94 ETP contre 9,02 ETP fin 2019, cette hausse se justifiant par celle de l'activité.

B/ Gouvernance - Juridique

La répartition du capital de la SPL, d'un montant de 2 027 600 €, et des postes au conseil d'administration est la suivante :

Actionnaires	part détenue dans le capital	NB de sièges au Cadm°
Grand Besançon Métropole	24,86 %	1
Ville Besançon	24,86 %	2
Département Doubs	12,42 %	3
PMA Montbéliard Agglomération	26,12 %	2
Ville Montbéliard	5,23 %	1
Ville Sochaux	1,17 %) Assemblée Spéciale
Ville Dampierre les bois	0,89 %	
Ville Ornans	0,99 %	
Ville Pontarlier	1,48 %	
Grand Pontarlier	0,99 %	
Ville Morteau	0,99 %	
total	100,00 %	11

Le seul changement intervenu en 2020 est la cession de 200 actions par le Département du Doubs au profit de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Le conseil d'administration accueille également 4 censeurs.

En 2020, la Présidence de la société était confiée à M. LEROUX, Vice-président du conseil départemental.

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2020 et l'assemblée générale une fois.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas d'indemnités.

Il est interdit à une SPL de détenir des parts dans une filiale. En revanche, Territoire 25 adhère à deux GIE : le GIE Novéa et le GIE Groupe 25 pour mutualiser des moyens, de l'expertise et des ressources avec d'autres SEM/SPL du territoire.

III. Situation financière

Les comptes annuels 2020 sont certifiés réguliers et sincères par le Commissaire aux comptes.

ACTIF en K€	31/12/2020	31/12/2019	PASSIF en K€	31/12/2020	31/12/2019
Actif immobilisé	1 968	68	Fonds propres	2 507	2 054
Stocks	15 308	13 351	Provisions	622	5 084
Créances	6 828	10 620	Emprunts	16 132	17 051
Liquidité	9 877	7 406	Dettes d'exploitation	14 720	7 255
TOTAL Actif net	33 981	31 445	TOTAL Passif	33 981	31 445
PRODUITS en K€	31/12/2020	31/12/2019	CHARGES en K€	31/12/2020	31/12/2019
chiffre d'affaires	1 055	1 102	Charges externes	157	145
production immobilisée			Impôts - masse salariale	861	860
reprise amort et prov	0	0	dot° aux amort et prov°	115	79
transfert de charges	0	0	autres charges	0	0
produits financiers	27	23	charges financières	0	2
produits exceptionnels	0	0	charges exceptionnelles et IS	18	6
TOTAL produits	1 082	1 125	TOTAL charges	1 151	1 092
Résultat net	-69	33			

A/ Bilan

Le total du bilan est fortement influencé par les volumes des opérations de concession et de mandat, qui représentent 19 M€ sur le total de 34 M€.

Territoire 25 ne porte pas d'actif immobilisé significatif pour son développement.

La trésorerie de 9,9 M€ qui apparaît au bilan se décompose en 8,5 M€ sur concessions et mandats, et 1,4 M€ de trésorerie disponible pour les projets et le fonctionnement de la SPL.

Les provisions pour charges sont constituées pour 440 K€ au 31/12/2020 en respect de l'obligation comptable de neutraliser les résultats des opérations de concession tant que l'opération n'est pas terminée.

Le niveau des fonds propres et les ratios bilanciers sont satisfaisants, même si l'année 2020 se termine par un déficit de 69 K€.

B/ Résultat

Territoire 25 propose dans son rapport de gestion une lecture analytique de son résultat, hors influence en produits et charges des volumes des opérations de concession (cf format ci-dessus).

Malgré une hausse des volumes traités, mais en lien avec la crise sanitaire, le chiffre d'affaires de la SPL (1 055 K€ en 2020) est en baisse de 4,3 % par rapport à 2019.

A l'inverse, les charges sont en augmentation en particulier du fait des dotations aux provisions et amortissements, et notamment par le changement de méthode lié à la comptabilisation de la provision pour départ en retraite d'un montant de 75 K€ constituée intégralement en 2020.

IV. Liens avec la Ville de Besançon

En tant qu'actionnaire, la Ville de Besançon réalise un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées. Les services et les élus participent régulièrement aux instances de Territoire 25. De plus, s'agissant d'une SPL, la Ville, associée à Grand Besançon Métropole, a mis en place une procédure de contrôle analogue.

Plusieurs opérations sont en cours entre la SPL Territoire 25 et la Ville de Besançon au 31/12/2020 :

- Eco-quartier Viotte : (CRAC 2020 - bilan prévisionnel de l'opération = 17 765 K€).
- Eco-quartier les Vaîtes : (CRAC 2019 - bilan prévisionnel de l'opération = 25 532 K€).
- Portage du site TEREVA (Les Prés de Vaux)
- Etudes et prestations diverses (Campus, habitat).

Les flux financiers entre Territoire 25 et la Ville sont constitués des paiements par la Ville de la mission d'AMO (projet Saint-Jacques) pour 271 K€, de la participation sur concession Viotte pour 200 K€ et sur concession les Vaïtes pour 2 018 K€.

La Ville de Besançon s'est portée garante pour un volume d'emprunts cumulé de 7 932 K€ souscrit par la SPL.

Le Conseil Municipal a délibéré en 2020 sur la présentation du rapport 2019 des élus administrateurs, sur les comptes rendus annuels d'activité des concessions Viotte et Les Vaïtes et sur l'avenant n° 2 au contrat de concession Viotte.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes ne mentionne aucune convention réglementée entre la Ville de Besançon et la SPL Territoire 25.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le rapport annuel 2020 des élus administrateurs représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SPL Territoire 25.

Pour extrait conforme,
Pour La Maire,
Le Premier Adjoint,



Abdel GHEZALI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.